

10 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inscriptions pour la restauration scolaire

Terre de Camargue ouvre les inscriptions dans les restaurants scolaires pour l'année 2022 – 2023, à compter du 22 août. Cette démarche est indispensable même pour les enfants déjà inscrits l'année précédente.

Du 22 au 31 août, les bureaux d'inscription accueillent les familles du lundi au vendredi, de 7h00 à 13h30. Afin de finaliser chaque dossier, il est demandé : la fiche d'inscription complétée (téléchargeable depuis le site, www.terredecamargue.fr), une copie du livret de famille, le quotient familial et un RIB (pour ceux qui souhaitent bénéficier du prélèvement automatique).

Création du compte sur le portail famille

Suite à l'évolution du logiciel, tous les comptes du portail famille doivent être recréés. Les personnes qui souhaitent y avoir accès doivent se rendre au bureau du restaurant scolaire de leur enfant. Après l'inscription, elles recevront par mail les identifiants pour activer leur compte. Le portail famille, accessible depuis le site de Terre de Camargue (à compter du 22 août), permet notamment de réserver les repas et d'effectuer les paiements en ligne.

Les bureaux d'inscription

Le Grau du Roi

♦ Ecole primaire André Quet et maternelle Eugénie Deleuze
Bureau de la régie – Allée Victor Hugo - 04 66 51 11 92

♦ Ecole maternelle Tabarly

Restaurant scolaire – Avenue de l'Hermione – 06 72 99 31 64

Saint-Laurent d'Aigouze,

♦ Groupe scolaire Chloé Dusfourd

Restaurant scolaire – Bd Alexandra David-Neel - 06 79 77 36 27

Aigues-Mortes

♦ Groupe scolaire Henri Séverin

Restaurant scolaire – Chemin de Trouche - 04 66 88 45 83

♦ Groupe scolaire Charles Gros

Restaurant scolaire – Rue Nicolas Lasserre – 04 66 53 83 13